



DJIMON ORÉ CONTRE FAURE GNASSINGBÉ : L'AUDACE FACE À LA LÂCHETÉ AU TOGO !!!

COMMUNIQUÉ DU 6 MAI 2021 ADRESSÉ AU PEUPLE TOGOLAIS

**RESEAU DE LA COORDINATION DE LA DIASPORA TOGOLAISE INDEPENDANTE (RCDTI) ET
COLLECTIF POUR LA VÉRITÉ DES URNES - TOGO - DIASPORA (CVU-TOGO-DIASPORA)**

Contact : info@cvu-togo-diaspora.org qui transmettra.

La priorité seconde que sont en train de devenir les valeurs de la démocratie, au Togo comme dans de nombreux pays de la zone franc, pourrait paradoxalement devenir l'élément fondateur d'une réorganisation de la lutte politique, du fait de la colère jusqu'à présent contenue de la partie la plus importante du Peuple togolais, indépendante du pouvoir. Faure Gnassingbé conscient des risques que peut engendrer cette situation « embastille » tous esprits indépendants ou tente de les neutraliser.

De ce fait, la lutte pour le retour de la liberté, de la démocratie, par la vérité des urnes et des comptes publics, devra passer par une clarification politique et une lutte de leadership entre partisans de l'indépendance d'esprit et partisans de la dépendance à l'égard du pouvoir Gnassingbé. Djimon Oré, un chef de parti politique de l'opposition, a été incarcéré pour avoir tenu, à l'occasion de la commémoration l'indépendance du Togo, des propos sur le bilan du système Gnassingbé depuis la prise de pouvoir de Gnassingbé Eyadema en 1967 jusqu'à ce jour, jugés par le pouvoir comme « diffamatoires ». Faure Gnassingbé lui fait payer le prix, non sans tenter éventuellement de le convertir par la torture et la « privation de liberté ». Mais, Faure Gnassingbé doit savoir que l'on ne change pas facilement celles et ceux qui ont de l'éthique.

1. LA VÉRITÉ SUR LE BILAN DU SYSTÈME GNASSINGBÉ AU POUVOIR POUR LE PEUPLE TOGOLAIS

Djimon Oré est réduit au silence, comme avant lui, tant d'autres citoyennes et citoyens togolais en prison actuellement, sans compter ceux qui sont morts, blessés, exilés, réfugiés ou cachés. Ce silence trouve ses origines dans la brutalité et la férocité avec lesquelles le système RPT/UNIR s'évertuent à neutraliser et faire « disparaître » tous ceux qui osent s'opposer à la pensée unique du pouvoir des Gnassingbé.

Le courage de l'ex-ministre Djimon Oré, Président d'un parti politique de l'opposition est à mettre en exergue. Il a été le ministre de la Communication en 2010 à la suite de l'accord politique du 26 mai 2010 entre le parti de Faure Gnassingbé, Union pour la République (UNIR) et celui de Gilchrist Olympio, Union des Forces de Changement (UFC).

Lors d'une émission consacrée à l'analyse du bilan de 61 ans de l'indépendance du Togo, Djimon Oré a fait un bilan peu flatteur du Togo entre 1963 et 2021, régenté sans discontinuité par le système Gnassingbé. Les réseaux sociaux ont contribué à amplifier la portée médiatique de cette analyse. Comme l'a fait Djimon Oré, n'importe qu'elle analyse honnête du bilan conduit obligatoirement à mettre en exergue sa charge profondément négative. Celle-ci se décline en une multitude de dénis de démocratie tels, la contrevérité des urnes, les milliers de morts, les milliers de blessés, les milliers de prisonniers, les dizaines de milliers d'exilés qui s'en sont suivis. Mais plus que jamais soucieux de son image sur le plan international, le pouvoir de Faure Gnassingbé ne peut admettre que soit publiquement rappelé ce qui n'est en fait que la réalité ineffaçable des faits historiques.

La survie du système Gnassingbé est fondée sur le travestissement de la vérité historique, maintes fois rappelés par de nombreux auteurs indépendants. Ne faut-il pas donner, entre autres, l'exemple du journaliste, directeur du journal « La Manchette » et écrivain, M. Sylvestre Béni¹ que le Ministre d'Etat, Ministre de l'administration



territoriale de la décentralisation et du développement des territoires, M. Payadowa BoukpeSSI, a choisi discrètement et arbitrairement de « couler financièrement », en limitant ou bloquant l'accès aux recettes publicitaires aux journaux indépendants du pouvoir des Gnassingbé.

Paradoxalement et malgré le refus de Faure Gnassingbé de publier l'intégralité des quatre volumes du rapport commandé par l'Etat togolais à la Commission Vérité Justice Réconciliation (CVJR), les conclusions sont sans appel et mettent en exergue les responsabilités individuelles, pénales, collectives de nombreux membres actifs ou passifs du système Gnassingbé.

Faure Gnassingbé a donc choisi de l'analyse de Djimon Oré comme des propos diffamatoires, en les sortant de leur contexte. Cette fausse accusation témoigne également de la volonté du pouvoir d'amoindrir la portée politique de la remontée de la colère du Peuple qu'exprimait, parmi tant d'autres, Djimon Oré, dans la conclusion de son analyse indépendante sur l'Etat du Togo. Selon Djimon Oré, « *Le bilan en termes de sang versé, en termes de compatriotes assassinés par la France-Afrique à travers le régime barbare, le régime de l'oligarchie militaro-clanique des Gnassingbé dépasse de loin ceux qui sont tombés au Rwanda et on parle de génocide rwandais. C'est ça le bilan de l'indépendance du Togo de 1963 à nos jours².* »

En démocratie et quels que soient les propos de Djimon Oré, il suffisait au pouvoir de porter plainte contre la personne en motivant ses arguments quant au caractère diffamatoire. Ce n'est pas ce qui s'est passé ! Il n'y a pas besoin de venir le kidnapper « manu militari » à son domicile, ce sans mandat, ni convocation ! Que vaut cette entorse au droit face à Emmanuel Macron qui légitime des coups d'Etat où le non-respect de la Constitution devient le « droit commun ».

Mais le pouvoir pouvait-il motiver une plainte sans crainte d'être contredit par les faits ?

Faure Gnassingbé, qui défend d'abord ses intérêts personnels, ceux de l'oligarchie qui le soutient dont les intérêts des étrangers qui en sont partie prenante avant ceux du Peuple togolais, a oublié que le droit togolais est clair : Djimon Oré est présumé innocent, à fortiori en référence au droit supranational et plus particulièrement à la Charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples.

« *Les atteintes à l'honneur, les tentatives de troubles aggravés à l'ordre public et d'outrages envers les représentants de l'autorité publique* » ne sont que des « allégations » du pouvoir de Faure Gnassingbé, dénuées de preuves. Au-delà de la véracité des propos, ce sont bien l'arbitraire, l'abus de droit et l'abus de pouvoir qui prévalent.

Djimon Oré, comme tant d'autres qui croupissent dans les prisons nauséabondes du Togo, ont refusé de se taire sur le bilan en termes de crimes et d'atteintes récurrentes aux droits humains élémentaires, du système Gnassingbé, dont régime illégal de Faure Gnassingbé, même si l'expression de la colère qui remonte du Peuple togolais, a conduit à des comparaisons inopportunes.

La vérité est que Faure Gnassingbé vient de démontrer son incapacité à respecter le droit togolais en convoquant un citoyen pour s'expliquer. Faure Gnassingbé, fidèle à lui-même et son système d'abus de pouvoir, une nouvelle fois, a fait « enlever » manu-militari, un chef de parti politique, à son domicile. Un cas supplémentaire qui vient grossir le nombre conséquent des multiples violations du droit de la propriété et de la personne pour celui qui fait croire au monde que le Togo est démocratique !!!

2. LA DÉMOCRATIE AU TOGO : UNE PRIORITÉ SECONDE POUR EMMANUEL MACRON

Au Togo, le 27 avril, jour anniversaire de l'indépendance du Togo acquise en 1960, est devenu au fil du temps pour Faure Gnassingbé, comme il le fut pour son père Eyadéma Etienne Gnassingbé, un jour d'affliction servant à masquer l'expression des colères enfouies. Le fait qu'une partie de ladite et insaisissable communauté



internationale, dont la France, continue à considérer l'abus de droit au Togo comme un mal nécessaire pour défendre et préserver ses intérêts au Togo et au Sahel, a conduit à une inversion des valeurs.

Au Togo, l'éthique, la liberté, le respect de la Constitution, la justice, la vérité des urnes et la démocratie sont des priorités secondes pour la France du Président Emmanuel Macron. Aussi, il importe de rappeler au Peuple togolais épris de « justice venant d'ailleurs », que ce sont des militaires appuyés par la légitimation internationale, qui sont les garants des prises de pouvoir au Togo par divers moyens, tant en 2005 par un coup d'Etat sanglant, qu'en 2010, 2015 et 2020 par des élections de la contrevérité des urnes.

3. LE 27 AVRIL AU TOGO : LE SILENCE DE LA COLÈRE DU PEUPLE TOGOLAIS

Le 27 avril est devenu pour la grande majorité du Peuple togolais et sa Diaspora, un jour de tristesse, de colère et de révolte contenues. De nombreux opposants alimentaires ont accompagné ce mouvement au point de faire croire au monde que la démocrature togolaise peut se maintenir indéfiniment sur la base d'élections frauduleuses validées par une Cour constitutionnelle inconstitutionnelle et une opposition (partis politiques comme certaines associations et organisations de la société civile, réduites au silence, grâce à l'argent et l'usurpation de l'incrédibilité de nombreux citoyens togolais. Il ne suffit pas de s'afficher comme opposant à Faure Gnassingbé, pour l'être. Chaque citoyen doit analyser les actes des uns et des autres dans l'opposition, en faire le bilan puis en tirer les conclusions et rejeter celles ou ceux qui les ont trompés, ce à plusieurs reprises.

La réalité est que le bilan pour l'amélioration du bien-être des populations est négatif, tant de multiples dialogues politiques initiés par Faure Gnassingbé ont permis de tromper méthodiquement et régulièrement la grande majorité du Peuple togolais. L'achat des consciences, la trahison de certaines institutions sous-régionales et de chefs d'Etat de la sous-région, le choix de la France et de nombreux autres pays d'accepter de donner la priorité à la sécurité de leurs intérêts dans la sous-région sur l'urgence de la liberté, de l'égalité et de la fraternité au Togo expliquent la colère silencieuse du Peuple togolais.

Mais ceux-là font un très mauvais calcul. C'est bien l'absence de démocratie et le maintien des peuples sous le joug d'une domination de type oligarchique qui entrave leurs capacités d'essor collectif et individuel, qui cultive le terreau sur lequel prospère le terrorisme en Afrique. Ils pourraient ainsi se retrouver dans un terme assez bref dans la situation des arroseurs-arrosés. De toutes les façons, il n'y a plus de sécurité quand on est soi-même le pourvoyeur de l'insécurité des peuples.

Ainsi, le silence de la colère rentrée, est susceptible de servir de détonateur à l'explosion d'un besoin de justice, compte tenu des nombreuses humiliations des citoyens, les obligations manu-militari de se « vacciner contre leur gré contre le coronavirus COVID-19 » et tant d'autres abus de pouvoir non relatés par les médias de la pensée unique, nationaux comme internationaux.

4. LE SOUTIEN D'EMMANUEL MACRON AU NON-RESPECT DES CONSTITUTIONS EN ZONE FRANC

La devise française (liberté, égalité et fraternité) est non-applicable dans la plupart des pays francophones. Le soutien officiel de la France du Président Emmanuel Macron au récent coup d'Etat au Tchad à la suite de l'assassinat du feu le Président-Maréchal Idriss Deby, apparaît comme une preuve de la « fin » de l'ambiguïté des autorités françaises. Cela peut être aussi trouver une « explication » de sa part, via le prisme de la hardiesse d'une caste « jupitérien » qui écrase tout sur son passage et constitue les « premiers de cordées » !

Sous le poids du rouleau compresseur de la domination sans partage qui sous-tend de plus en plus la doctrine en cours à l'Élysée et applicable à l'ensemble de son pré-carré africain de la France, à savoir les pays de la zone franc, le président français apparaît de plus en plus en otage, voire télécommandé par des oligarchies privées qui menacent de ne pas financer sa campagne électorale.



De manière décomplexée, la France d'Emmanuel Macron a confirmé son soutien « quasi-religieux » aux régimes militaires en Afrique francophone, foulant aux pieds la Constitution ou la Loi fondamentale des pays concernés. Comment la France de Macron a-t-elle pu tomber si bas dans l'estime de la grande majorité des Peuples africains ? Comment la France de Macron peut-elle de manière aussi arrogante et sans retenue appuyer sans vergogne des régimes militaires qui perpétuent une démocratie de façade au moyen de la répression et de la négation pérenne de l'Etat de droit ? La réponse tient dans le fait que la vie d'un citoyen africain ne vaut pas la vie d'un citoyen français. Appréciation qui pourrait être nuancée en ces temps de crise sanitaire, quand on observe que les citoyens français ne semblent pas mieux traités, dans la mesure où la démocratie a été mise entre parenthèses sans possibilité de contestation populaire et où le pouvoir vient d'instaurer une inquiétante surveillance de masse.

Tant que cette injustice fondamentale ne sera pas reconnue par les Africains, le quiproquo sur une certaine France « défenseur » de la démocratie en Afrique francophone continuera. La France d'Emmanuel Macron ne pourra plus feindre de faire croire qu'elle souhaite « exporter » sa démocratie à géométrie variable au Togo ou au Tchad. La preuve de son soutien indéfectible à certains régimes africains adeptes de l'abus du pouvoir et de l'abus de droit n'est désormais plus à démontrer.

Bien que le Président de la France ne dédaigne pas de se prendre pour Jupiter³, il devra, malgré tout, porter un jour la responsabilité des nombreux crimes et abus de droit et de pouvoir contre le Peuple africain, ce devant un tribunal des « humains », et vraisemblablement, pour les « non-athées », devant le tribunal de « Dieu », le vrai.

5. DJIMON ORÉ PAYE POUR N'AVOIR PAS SUIVI GILCHRIST OLYMPIO DANS SON ALIGNEMENT SUR LE POUVOIR

Faure Gnassingbé a bien compris les ressorts intimes du soutien d'Emmanuel Macron aux pires des régimes africains et sans risque de réprobation a choisi de kidnapper et d'imposer arbitrairement une garde à vue, depuis le 29 avril 2021, délai illégal du point de vue du droit, à un ancien ministre de la Communication, M. Djimon Oré, un ancien membre du parti de Gilchrist Olympio, l'Union des Forces de Changement. Lorsque l'UFC a choisi d'accompagner le régime de Faure Gnassingbé dans sa gouvernance de l'arbitraire, Djimon Oré a eu le courage de quitter ce parti pour créer son propre parti, le Front des Patriotes pour la Démocratie (FPD).

Entretemps, Gilchrist Olympio a quitté le Togo pour le Ghana et s'est officiellement « retiré » de la vie politique, laissant son parti se faire phagocyter, par petits bouts, par des tenants du parti de Faure Gnassingbé, Union pour le République (UNIR), une version ravalée, dans le but de rendre plus respectable, de l'ex parti-Etat du père, le Rassemblement pour le Peuple Togolais (RPT) qui obligeait chaque Togolaise et Togolais à en être membre d'office.

Depuis, le système anti-démocratique du Togo a empêché les citoyens togolais de faire des choix éclairés et libres lors des différentes élections, toutes sans exception marquées du sceau de la contre-vérité des urnes. Il est impossible dans ce pays de choisir démocratiquement ses dirigeants (président, parlementaires, élus locaux, juges, etc.). Ils sont pour la plupart « nommés » selon des critères du degré d'alignement et de servitude volontaire sur le pouvoir.

En réalité, Faure Gnassingbé, subrepticement, a mis en place un système insidieux conduisant plusieurs partis politiques à accepter le « fait accompli », ou même à rejoindre son pouvoir, sous forme d'alliés « dans une fausse opposition institutionnalisée ou vassalisée », jouant avec une expertise avérée de la violence ou de l'achat des consciences sous toutes ses formes.



6. LA RÉSISTANCE DU PEUPLE TOGOLAISE CHERCHE UNE TROISIÈME VOIE

C'est dans ce contexte qu'il faut se rappeler que le Togo a connu dans une période récente et notamment depuis le déclenchement de l'insurrection populaire du 19 août 2017 par le Parti National Panafricain (PNP) de Tikpi Atchadam, plusieurs imposantes manifestations pacifiques qui ont été systématiquement et violemment réprimées par les militaires et les milices à la solde du pouvoir. Les lois liberticides, la censure à l'égard des médias, des journalistes et des lanceurs d'alerte, voire des simples citoyens, le verrouillage par intermittence de l'Internet et parfois le verrouillage de villes entières font partie des techniques de dissuasion et d'usure des citoyens indépendants et courageux qui aspirent à une indépendance du Togo sans le système illégal et anticonstitutionnel de Faure Gnassingbé.

Personne ne doit se faire « rouler dans la farine de manioc » quand le pouvoir tente de jouer l'apaisement en annonçant des dialogues, des réformes qui ne visent en fait qu'à renforcer l'arbitraire et le maintien de Faure Gnassingbé et son système au pouvoir jusqu'en 2025, voire 2030. Le nouveau « dialogue à l'horizon » consiste à faire croire qu'après tant d'années où la question sociale n'a jamais figuré dans la pratique de la gouvernance de Faure Gnassingbé, elle va subitement figurer en première ligne d'un dialogue par lequel le régime Gnassingbé tente d'acheter de nombreuses associations togolaises et organisations de la société civile, financièrement de moins en moins indépendantes du pouvoir pour les conduire à accepter l'alignement sur le statu quo.

Autrement dit, le Togo est divisé en deux : il y a ceux qui sont indépendants de Faure Gnassingbé et ceux qui ne le sont pas, au rang desquels il faut absolument rajouter les hypocrites et autres faux-semblants. Les véritables acteurs de la résistance togolaise doivent en conclure que ceux qui les ont menés à l'impasse ne peuvent organiser le futur du Togo. Une troisième voie s'imposera comme une résultante d'un marathon démocratique poursuivi par le Peuple togolais.

7. FAURE GNASSINGBÉ INSTITUTIONNALISE LE CHANTAGE A L'INTIMIDATION

La chasse aux adversaires politiques du RPT-UNIR, parti au pouvoir, continue tranquillement sous le régime dictatorial togolais de Faure Gnassingbé. Les adversaires politiques qui n'ont pas été contraints à la fuite - comme le furent M. Tikpi Atchadam, Président du Parti national panafricain (PNP) et M. Agbéyomé Kodjo Président du Mouvement Patriotique pour le Développement et la Démocratie (MPDD), et tous ceux qui sont moins connus -, sont interceptés manu militari, y compris à leur domicile sans mandat d'arrêt, conduits et retenus au sein du Service Central de Recherches et d'Investigations Criminelles (SCRIC) du Togo pour des investigations. Le problème est que ce service a des antécédents, qui font état de la pratique de tortures et de violations des droits humains selon les principes de la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples⁴.

Pourtant, les officiers de la police, de la justice et même les militaires sont tenus par la loi de se conformer à l'article 28 de la Constitution Togolaise du 15 Mai 2019⁵ qui stipule que « *le domicile est inviolable. Il ne peut faire l'objet de perquisition ou de visite policière que dans les formes et conditions prévues par la loi. Tout citoyen a droit au respect de sa vie privée, de son honneur, de sa dignité et de son image* ».

Cette amnésie des forces de protection de Faure Gnassingbé à l'égard du respect de la loi, fonctionne comme un chantage à l'intimidation. Comme conséquence logique de ces tortures physiques ou morales, les récentes victimes de ce véritable kidnapping, complètement affaiblies une fois sorties de ces geôles, restent sur la réserve ou deviennent carrément silencieuses. La peur et les intimidations ont ainsi produit l'effet recherché. L'absence d'accès à des moyens de subsistance est également un facteur d'intimidation ! C'est cette dépendance-là d'une partie du Peuple togolais à son endroit, que célèbrent Faure Gnassingbé et ses affidés le 27 avril de chaque année.

D'où l'accumulation de colère rentrée du Peuple togolais. Jusqu'à la prochaine insurrection ! On peut réprimer quelques insurrections. Mais le système Gnassingbé ne pourra pas réprimer toutes les insurrections, surtout



celles qui émergent en interne. Cette probabilité n'est plus une hypothèse d'école depuis l'assassinat du Colonel Madjoulba, dont le corps n'est toujours pas restitué à la famille pour les cérémonies de repos de son « âme ». Le feu Colonel Bitala Madjoulba a été assassiné dans la nuit du 3 au 4 mai 2020 quelques heures après l'investiture, à laquelle il venait d'assister, de Faure Gnassingbé comme Président par une Cour Constitutionnelle illégale et anticonstitutionnelle.

8. LE DROIT A L'INFORMATION BAFOUÉ : LE BILAN DE FAURE GNASSINGBÉ EST-IL POSITIF POUR LE PEUPLE ?

La pandémie de Covid-19 étant survenue dans des circonstances opportunes pour le régime autocratique du Togo, les manifestations publiques visant à contester la non-transparence des résultats des élections présidentielles de février 2020 ont été interdites au faux-motif de la prudence sanitaire. Ne laissant aucune chance d'expression aux voix dissidentes, la persécution arbitraire s'est récemment abattue sur les médias locaux indépendants, tels que *L'Alternative*, *La Manchette*, *Le Guardian*, *Liberté*, etc. au point de priver de ressources publicitaires certains journaux afin de les contraindre à n'écrire que la « pensée unique » du système Gnassingbé.

Avec le droit à l'information bafoué, le cas de Djimon Oré apparaît comme le pendant de la réduction au silence de certains médias indépendants. Pourtant, Faure Gnassingbé n'a pas de scrupules pour violer la Constitution togolaise notamment :

- L'article 25 alinéa 1 : « *Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion, de culte, d'opinion et d'expression. L'exercice de ces droits et libertés se fait dans le respect des libertés d'autrui, de l'ordre public et des normes établies par la loi et les règlements* » ; et
- L'article 26 alinéa 2 : « *Toute personne a la liberté d'exprimer et de diffuser par parole, écrit ou tous autres moyens, ses opinions ou les informations qu'elle détient, dans le respect des limites définies par la loi* ».

M. Djimon Oré, Président du Front des Patriotes pour la Démocratie (FPD) serait un « esprit indépendant » qu'il faut faire taire à tout prix. Djimon Oré aurait-il fait part d'informations sur le bilan négatif sur le Peuple togolais dans sa grande majorité pour que cela déplaise tant à Faure Gnassingbé et ses services qui ne savent plus faire la différence entre la vérité d'un bilan de Faure Gnassingbé et les flatteries redondantes sur ce même bilan de la part des cercles fermés des partisans d'UNIR ?

9. QUAND EMMANUEL MACRON FAVORISE L'ARBITRAIRE AU TOGO

Là où Faure Gnassingbé prend appui sur le soutien d'Emmanuel Macron pour le non-respect de la constitution au Tchad comme au Togo, c'est quand Faure Gnassingbé et les agents du SCRIC violent l'article 15 de la Constitution togolaise qui stipule que « *nul ne peut être arbitrairement arrêté ou détenu. Quiconque est arrêté sans base légale ou détenu au-delà du délai de garde à vue peut, sur sa requête ou sur celle de tout intéressé, saisir l'autorité judiciaire désignée à cet effet par la loi* ».

M. Djimon Oré a été arbitrairement arrêté et détenu, sans base légale. Le délai de la garde à vue n'a aucune justification pour être prolongé sans verser dans l'arbitraire. Pour saisir l'autorité judiciaire, encore faut-il être libre de ses mouvements, surtout quand tout citoyen togolais est présumé innocent et que les services de Faure Gnassingbé sont incapables, publiquement et devant des juges indépendants, de démontrer qu'ils n'ont pas commis de vices de formes, de vices de procédure et bien sûr de vices de fond, avec la violation du droit togolais. Existerait-il donc un droit des agents du Service Central de Recherches et d'Investigations Criminelles (SCRIC) du Togo, validé par Faure Gnassingbé ?



Faut-il rappeler que dans les prisons togolaises, ce sont les familles qui doivent apporter à manger. Mais que faire lorsque la nourriture est confisquée ? Qui sait si elle n'est pas empoisonnée ? A moins qu'elle ne soit « mangée » d'office par les officiers assurant la garde ?

Quels que soient les propos tenus par Djimon Oré, dont la responsabilité incombe à l'auteur, il doit pouvoir bénéficier de la liberté d'aller et de venir pour répondre d'une plainte en « bonne et due forme » devant une juridiction indépendante du Togo. Mais existe-t-il une juridiction indépendante au Togo sous Faure Gnassingbé lorsque la séparation des pouvoirs est assimilée à la confusion des pouvoirs sous la seule et unique responsabilité de Faure Gnassingbé ?

10. REJOINDRE LES ACTIONS EN JUSTICE CONTRE L'ETAT TOGOLAIS

La partie indépendante du Peuple togolais y compris dans la Diaspora doit apprendre à agir au-delà de l'indignation. Il faut accepter de se retrouver autour de valeurs communes éthiques et d'une stratégie commune pour construire des alternatives politiques et économiques.

Aussi, le Réseau de la Coordination des Togolais Indépendant (RCDTI) et CVU-TOGO-DIASPORA invitent tous les citoyens et citoyennes togolais victimes des abus du régime autocratique togolais à se joindre à notre action en justice contre l'Etat togolais. Il est aussi indispensable de comprendre la nécessité de financer les instruments et actes qui vont permettre d'agir et de réaliser les convictions basées sur l'éthique. Les Togolaises et Togolais doivent être prêts à contribuer financièrement aux honoraires d'avocats indépendants pour faire condamner le régime de Faure Gnassingbé. Dans le cas de Djimon Oré comme dans d'autres cas ils pourront alors se porter « partie civile ».

Il importe que les médias indépendants au Togo regroupent leurs forces, dans le cadre d'une société de type groupements d'intérêts économiques, et envisager par des appels à participer au capital, de faire appel à des contributions de la Diaspora togolaise indépendante comme des actionnaires, les médias étant également aujourd'hui des entreprises. La pensée unique de Faure Gnassingbé n'est possible que parce qu'il n'y a pas encore un grand regroupement des médias alternatifs togolais. RCDTI et CVU-TOGO-DIASPORA exhortent les patrons de presse et de médias au Togo de se regrouper pour se donner les moyens de leur indépendance et permettre à des médias indépendants d'émerger et de tenir face aux chantages du pouvoir et de la pensée unique des médias « politiquement corrects » de Faure Gnassingbé.

11. RECOMMANDATIONS DE RCDTI ET DE CVU-TOGO-DIASPORA : NE PLUS SUIVRE CEUX QUI ONT CONDUITS LE PEUPLE TOGOLAIS DANS L'IMPASSE

RCDTI et CVU-TOGO-DIASPORA exhortent le Peuple togolais à ne plus avoir peur de Faure Gnassingbé et son système de chantage sur la partie du Peuple qui reste indépendante et réfute catégoriquement les contre-valeurs que constituent les abus de droit et les abus de pouvoir.

Face à l'indignité, l'arbitraire, et la trahison des aspirations de la grande majorité du Peuple togolais, Djimon Oré a témoigné d'une grande dignité en exprimant publiquement la colère du Peuple togolais. Sa fermeté face à l'injustice, sa rupture avec le pouvoir de Faure Gnassingbé face aux multiples violations du droit, et sa résistance aux abus de pouvoir ont conduit à une analyse peu glorieuse du bilan du système Gnassingbé.

Si Faure Gnassingbé croit qu'en tentant de réduire au silence les dirigeants de l'opposition, indépendants de son système, il se trompe. Il y aura toujours au Togo des personnalités indépendantes qui refuseront de s'aligner sur la pensée unique de Faure Gnassingbé et de l'arbitraire des agents zélés de son Service Central de Recherches et d'Investigations Criminelles. Lesquels seront responsables, eux-aussi, tôt ou tard, devant les tribunaux des humains, comme au demeurant devant le tribunal de Dieu.



Le Peuple togolais doit choisir entre son indépendance ou la servitude volontaire. La lutte contre une dictature et une autocratie ne se fait pas seule, mais avec le regroupement des citoyennes et citoyens indépendants, courageux et déterminés. Djimon Oré fait partie de ces gens-là. Faure Gnassingbé le sait et ne pourra rien y faire. Alors qu'il libère Djimon Oré en préservant sa santé et sa liberté. Tout le reste peut se régler au tribunal, si Faure Gnassingbé ne fait pas preuve de lâcheté en continuant à s'opposer à l'audace des personnalités indépendantes.

Faure Gnassingbé, prière de respecter la Constitution unilatéralement changée par vos soins !

Libérez Djimon Oré et allez déposer une plainte en diffamation avec des preuves de vos « allégations » !!!

C'est cela le Droit togolais !

Faure Gnassingbé et ses services logés au Service Central de Recherches et d'Investigations Criminelles (SCRIC) du Togo sont les véritables hors-la-loi. L'arrestation est illégale ! LA SCRIC est dans l'illégalité et son acte est un abus de droit et un abus de pouvoir !!! Le temps viendra où chacun devra répondre individuellement et collectivement de ses actes et de ses responsabilités. Ce sera le temps de la Justice !!!

Le 6 mai 2021.

La Direction du :

Réseau de Coordination de la Diaspora Togolaise Indépendante (RCDTI) et du Collectif pour la Vérité des Urnes-Diaspora Togo (CVU-TOGO-DIASPORA) en partenariat avec toutes personnalités ou structures de la société civile indépendantes.

SIGNATAIRES : RCDTI, CVU-TOGO-DIASPORA, PARTENAIRES ET SYMPATHISANTS :

1. Yves Ekoué AMAÏZO, Dr.
2. Jean-Pierre Akoété BALIKPO
3. Ernesto D'ALMEIDA, Dr.
4. Mathieu D'ALMEIDA
5. Koffi DEKU, Ing.
6. François FABREGAT
7. Geneviève MOUTON
8. Antoine Koffi OKOUTA
9. Antoine RANDOLPH, Dr.

Contact et Coordination : info@cvu-togo-diaspora.org et rcdti@cvu-togo-diaspora.org

Note : Toutes les personnalités ou associations qui souhaitent être signataires des textes de RCDTI et CVU-TOGO-DIASPORA peuvent le faire en écrivant par courrier électronique à l'adresse ci-dessous. Ils ou elles auront l'occasion de participer à l'une ou l'autre des téléconférences fondant notre démocratie participative et proposer des solutions dans le cadre du projet de société commun pour l'avenir du Togo en vue d'une transition.

© RCDTI & CVU-TOGO-DIASPORA

Réseau de Coordination de la Diaspora Togolaise Indépendante (RCDTI) -----



Collectif pour la Vérité des Urnes-Diaspora Togo (CVU-TOGO-DIASPORA) -----





Mots-clés : Abus de droit - CVU-TOGO-DIASPORA – Djimon Oré - Gnassingbé - Indépendance – Macron - RCDTI – Togo

¹ Sylvestre, B. K. (2016). *Togo : La difficile marche vers la démocratie*. Editions Edilivre : Paris.

² Le Béninois Libéré (2021). « Alors qu'on crie à l'arbitraire pour des arrestations à cause des actes de déstabilisation au Bénin : Pour moins que ça, on fout en prison au Togo ». In *lebeninoislibere.info*. 3 mai 2021. Accédé le 4 mai 2021. Voir <https://lebeninoislibere.info/alors-quon-crie-a-larbitraire-pour-des-arrestations-a-cause-des-actes-de-destabilisation-au-benin-pour-moins-que-ca-on-fout-en-prison-au-togo/>

³ Haynes, M. (2017). « VIDÉO. Quand Emmanuel Macron se prend pour un dieu ». in www.lexpress.fr. 3 juillet 2017. Accédé le 4 mai 2021. Voir https://www.lexpress.fr/actualite/politique/video-quand-emmanuel-macron-se-prend-pour-un-dieu_1923958.html ; Jupiter est le nom du roi des dieux dans la mythologie gréco-latine, et pour les habitants de la Rome Antique, le dieu qui gouverne la terre et le ciel, ainsi que tous les êtres vivants s'y trouvant.

⁴ Lemou, A. (2018). « Du SRI au SCRIC : La branche obscure des FAT attachée à la torture ». In *news.icilome.com*. 11 avril 2018. Accédé le 3 mai 2021. Voir <https://news.icilome.com/?idnews=847916&t=du-sri-au-scric-la-branche-obscur-des-fat-attachee-a-la-torture>

⁵ Constitution togolaise du 15 mai 2019, voir <http://togolex.com/2019/06/constitution-togolaise-de-la-ive-republique-version-consolidee-a-jour-de-la-loi-constitutionnelle-du-15-mai-2019-et-de-toutes-les-re>